



## AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-742 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UN PERMIS DE SÉJOUR ET D'UNE COMPENSATION POUR LES ROULOTTES**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2024 à 18 h 30, le projet de règlement numéro 2024-742 concernant l'imposition d'un permis de séjour et d'une compensation pour les roulottes.

Le but de ce projet de règlement est d'imposer un permis de séjour et une compensation au propriétaire/occupant d'une roulotte sur le territoire de la Municipalité.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 19 décembre 2024.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 19 décembre 2024, entre 8 h et 10 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19 décembre 2024.

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et greffière-trésorière